

« Seigneur, enseigne-nous à prier »

Un programme d'enseignement biblique et de formation spirituelle
Christian Chastagner, pasteur – Rouen – mars 2010

« La prière et le priant selon Jésus »

(3)

Introduction :

Luc 11.1

« Jésus priait... »

- Il n'y a pas de prière sans « prier » ou « priant » (vieux mot du vocabulaire français) ; nous allons donc considérer dans ce 3ème volet, celui ou celle qui prie, qui a une vie de prière, un esprit de prière...
- Il y a beaucoup de prières dans la Bible et donc, beaucoup de priants.
Le meilleur des priants est Jésus puisqu'il a toujours adressé des prières exaucées, agréées (*Jean 11.41*).
C'est lui qui est l'exemple parfait et excellent.
Toutefois, il existe aussi des modèles de prière comme il existe des modèles de patience, de foi, de paix, de témoignage, de prédication, de consécration...
Des modèles à choisir et à prendre dans la Bible mais aussi autour de nous, dans notre Assemblée (rappel : c'est notre responsabilité de « prendre des modèles » ! selon Jacques).
Les disciples ont vu et entendu Jésus prier et ils ont eu « envie » d'être instruits sur la prière.

« Quand il eut achevé de prier... »

- Il a ensuite enseigné, puis chassé un démon (v 14), puis enseigné encore (v 29)...
Il n'y avait pas que la prière et la contemplation dans l'activité de Jésus, comme ensuite dans celle des apôtres.
Dans le domaine spirituel, comme dans le monde matériel, il y a une place pour chaque chose de Dieu et chaque chose doit être à sa place !
Chaque chrétien doit pouvoir trouver un équilibre entre la prière et l'action, sans oublier pour autant qu'il y aura des moments qui nécessiteront davantage l'un ou l'autre ; sans oublier aussi que certains seront parfois appelés plus à l'un qu'à l'autre (c'est la définition même de la vocation particulière).
- On peut encore réfléchir à cette expression « achever de prier »...
Certains ont parfois un peu de mal à terminer leur prière en public (ou à faire des prières courtes)... Il faut aussi savoir arrêter de prier dans certains cas :
 - quand le priant ne remplit pas les conditions garantissant l'exaucement.
 - quand Dieu a déjà répondu à la prière, même si c'est autrement que ce que l'on avait prévu (exemples de Moïse pour son entrée en Canaan : « ne me parle plus de cette affaire ! » ou de Paul pour son écharde « ma grâce te suffit »).

Le priant selon Jésus

Questions : Quels sont ceux qui prient dans le Nouveau Testament ? Et qui est le priant selon Jésus ?

Il peut être un homme ou un démon (*Matthieu 8. 31 et 32*).

L'homme qui prie peut être un païen ou un hypocrite (*Matthieu 6. 5 et 7*), un religieux juif ou un croyant non juif comme le centenier de Capernaüm ou Corneille de Césarée, un disciple ou un apôtre, un jeune converti pas encore baptisé comme Saul de Tarse ou un père spirituel comme Paul (!), un groupe de prière comme à Philippe en Macédoine ou une Assemblée entière comme dans la chambre haute de Jérusalem ou ailleurs.

Le priant selon Jésus doit remplir lui-même quelques conditions pour pouvoir s'approcher de Dieu et développer une vie de prière encourageante et efficace (*Jacques 5.16*).

Nous en mentionnerons au moins trois.

1. Le priant doit se tenir sur le terrain de l'obéissance à la Parole de Dieu

1. L'obéissance en rapport avec sa vie personnelle, dans sa conduite, ses œuvres, ses relations et son activité intérieure :

Psaume 66. 18 à 20 ; Proverbes 28.9 ; Jean 15.7 ; Jean 9.31

Le priant selon Jésus est donc un disciple qui a obéi par la conversion et le baptême à l'appel de Christ. Le sang de Jésus lui permet l'accès auprès du Père et Jésus lui-même, à la droite de ce dernier, est son sacrificateur, son médiateur et son avocat.

C'est toujours « au nom de Jésus » qu'il prie le Père (et ce n'est pas une formule ni le 'timbre' ou le 'clic' pour valider l'envoi au ciel !)

Effectivement, l'obéissance du disciple reste partielle et dépend de la connaissance de Dieu et de sa Parole. Elle est donc progressive.

Il ne s'agit donc pas de faire une introspection systématique et maladroite lorsqu'on n'est pas exaucé. Néanmoins, il peut exister des situations connues des intéressés qui peuvent empêcher Dieu de répondre à la prière (ou d'y répondre rapidement).

Matthieu 5. 23 à 25 et 6.15 ; 1 Pierre 3.7

2. L'obéissance en rapport avec la chose demandée, qui doit être conforme à la Parole de Dieu exprimée et à sa volonté. La prière doit pouvoir être appuyée sur l'Écriture.

Rappel : Jean 15.7

Exemple de Daniel : Daniel 9. 1 à 4 et 19 à 23

Il est inutile de prier pour des sujets qui ne sont pas prévus par la prophétie biblique ou pour des choses non autorisées par la Parole de Dieu.

Questions à réfléchir :

Prier pour un réveil spirituel mondial avant le retour de Jésus, est-ce conforme à la prophétie de Jésus ?

Prier pour éviter la guerre et pour qu'il n'y ait plus de tremblements de terre meurtriers comme en Haïti ou ailleurs... ?

Prier pour que les disciples soient soustraits du monde et des souffrances de la terre... ?

2. Le priant doit être dans une situation de soumission

L'obéissance est en rapport avec le commandement, la règle de doctrine, alors que la soumission est en rapport avec l'autorité dont on dépend.

On peut obéir à une consigne donnée sans pour autant se soumettre intérieurement à la personne qui a autorité sur nous.

On peut également rester soumis tout en désobéissant à une consigne ou une loi données (*Actes 5.29*).

1 Corinthiens 11. 3 à 16

- Le thème traité dans ce chapitre est celui de l'autorité et ce, en rapport avec la prière ou le service de Dieu (notamment la prophétie, s'adresser aux autres).
- Un rappel est fait au verset 3 de l'Autorité suprême de l'Église, à savoir Christ, lui-même soumis à Dieu le Père, dans son incarnation et sa mission en faveur des hommes, ainsi que de « l'autorité déléguée » par Dieu dans diverses sphères :
le couple (autorité de l'époux), la famille (autorité des parents)
et Paul ajoute ailleurs l'école (autorité des maîtres), la sphère du travail (autorités des patrons et cadres), celle de l'Église (autorité des conducteurs spirituels), celle de la nation (les représentants désignés et institués).
Toute l'Écriture enseigne la soumission à Dieu et aux autorités déléguées par Dieu, à moins que la consigne ou la loi soient contre Dieu... en ce cas, « *il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* ».
- Dans la Grèce du 1er siècle, imprégnée de désordres moraux qui semblaient affecter même les Assemblées, notamment des familles de Corinthe (voir le chapitre 5 : « *on entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité...* »), l'apôtre Paul rappelle ici l'exigence de la soumission à Dieu et à l'autorité déléguée dans le couple (11.5).
Dans le contexte culturel de l'époque, le signe social (la marque) de la soumission de la femme à son mari était le voile (11.10).
C'était une étoffe de plusieurs mètres de longueur dans laquelle s'enveloppaient les femmes mariées chaque fois qu'elles sortaient en public et ce, dans les rues, sur les marchés, au théâtre en plein air et donc aussi, dans les assemblées.
C'est encore le cas aujourd'hui, dans certains pays et pour certaines cultures orientales, méditerranéennes ou africaines. (Le signe équivalent dans nos sociétés occidentales pourrait être l'alliance portée par les époux, rappelant le lien conjugal).
- À Corinthe, une femme non voilée, et même... une femme aux cheveux courts, se signalait comme une insoumise, une adultère, et une femme rasée comme une prostituée, chaque fois qu'elles paraissaient ainsi dans un lieu public.
Les chrétiennes de l'Assemblée de Corinthe devaient donc être voilées dans les Assemblées auxquelles elles participaient. C'était le signe social et reconnu par tous de la soumission à leurs maris. Et c'est ainsi qu'elles pouvaient prier et prophétiser dans les réunions, en indiquant leur soumission, comme les hommes le signifiaient à l'égard de Christ, et pour leur part, en étant découverts (11.4).
- Ne pas être voilée, pour les Corinthiennes, était une attitude d'insoumission et aussi un mauvais témoignage pour les êtres célestes qui plongent leurs regards dans l'Église pour apprendre la sagesse de Dieu :
Éphésiens 3.10 et 1 Pierre 1.12
C'est en rapport avec cette réalité spirituelle qu'intervient cette remarque « *à cause des anges* » (1 Corinthiens 11.10) - (les anges sensibilisés aux questions d'autorité puisque ayant vécu la révolte céleste de Lucifer).

Remarque : Je pense qu'il est un peu dommage que des croyants se soient parfois 'fixés' sur la marque culturelle de l'autorité (c'est-à-dire « le voile » qu'on a d'ailleurs transformé dans les églises occidentales en foulard, chapeau ou mouchoir, des éléments que les chrétiennes devraient porter en tout lieu public...) plutôt que sur la réalité à vivre : la soumission réelle et humble à l'Autorité suprême et aux autorités déléguées par Dieu, chacun pour sa part.

Le sujet abordé ici n'est donc pas 'la tenue de la femme dans les Assemblées', comme cela est parfois écrit dans certaines bibles, pas plus que celle de l'homme, mais plutôt celui de l'autorité et de la hiérarchie à respecter (autorité déléguée) quand on prie et qu'on sert Dieu dans l'Église locale.

(hiérarchie, un mot grec fait de deux éléments : hieros = sacré et arkheim = autorité)

Quand on ne respecte pas la hiérarchie établie, on est alors dans l'anarchie : l'absence d'autorité ! (Et cette dernière n'est pas seulement politique, mais elle est d'abord spirituelle.)

Ces problèmes d'autorité sont de plus en plus nombreux dans la société de la fin des temps et l'Église avec ses couples, ses familles, ses Assemblées et même ses équipes de dirigeants n'échappe pas à cette influence.

Que de problèmes relationnels et spirituels ont pour origine le fait qu'on a quitté sa place, son rang, sa position, comme les anges lors de la révolte de Lucifer, pour prendre une place, un rang, une position qui ne nous étaient pas (ou pas encore) accordés par le Seigneur !

La prière, la vie de prière, personnelle ou en Assemblée, doivent être exercées dans la soumission à Dieu et dans celle à l'autorité déléguée de Dieu.

3. Le priant doit être assisté par le Saint-Esprit

Éphésiens 6.18 ; Jude 20 ; Romains 8.26 et 27

Comme pour le témoignage, la prédication, la diaconie, l'adoration (*Philippiens 3.3*), les chrétiens sont également aidés, assistés, inspirés dans leur vie de prière par le Saint-Esprit.

Le baptême du Saint-Esprit, donné pour l'équipement du disciple en vue du service de Dieu, va conférer au priant une inspiration, un discernement et aussi une autorité spirituelle dans la prière.

Il ne s'agit pas forcément de la prière en langues, même si elle existe aussi et doit être utilisée, notamment quand on intercède ou que l'on combat contre des puissances adverses (*1 Cor 14.14*).

La prière selon Jésus change aussi les priants

La prière selon Jésus peut changer les choses, les circonstances et les gens présentés.

Elle ouvre le ciel (*Luc 3. 21 et 22*) et permet aux bénédictions réservées de « descendre d'en haut, du Père qui ne varie pas... ».

Le priant change aussi pendant qu'il prie et qu'il cherche la face de Dieu !

C'était déjà l'expérience de Moïse au tabernacle.

Ce fut l'expérience de Jésus (*Luc 9.29*) et ce sera l'expérience de tout disciple de Jésus qui prie :

2 Corinthiens 3. 12 à 18

Étienne, Paul, Jean en rendront tous témoignage et en resteront marqués... et d'autres, plus près de nous aussi. Et c'est toujours un résultat glorieux pour ceux qui aspirent à une plus grande liberté à l'égard du mal, du monde et de Satan !

« Nous étions avec lui sur la sainte montagne... » (*2 Pierre 1. 17 à 19*)